AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1877
FR001400PVN6-FS0933

6 novembre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VIRIDIEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 avril 2025, la société de droit allemand DWS Investment GmbH[1] (Mainzer Landstraße 11-17, 60329 Francfort-sur-le-Main, Allemagne), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 novembre 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VIRIDIEN et détenir, pour le compte desdits fonds, 393 766 actions VIRIDIEN représentant autant de droits de vote, soit 5,48% du capital et 5,46% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une réception d'actions VIRIDIEN détenues à titre de collatéral.

[1] DWS Investment GmbH agit en qualité d'« *investment firm* » et peut exercer les droits de vote attachés aux actions à sa discrétion en l'absence d'instructions spécifiques.

[2] Sur la base d'un capital composé de 7 180 449 actions représentant 7 213 513 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général